

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT PUBLIC
SEMESTRE 1
SESSION DE RATTRAPAGE
LUNDI 13 JUIN 2016
9 H à 12 H 30

**Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)]
à la fin de l'épreuve.**

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	<ul style="list-style-type: none"> - L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	<ul style="list-style-type: none"> - L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

***Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,
« épreuve 2 »,
« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

DROIT PUBLIC DE L'ENVIRONNEMENT

Sujet : Le Conseil Constitutionnel et la protection de l'environnement.

CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL

Sujet : Vous répondrez aux questions suivantes :

- 1 – Qu'est-ce que la jurisprudence dite *Etat d'urgence en Nouvelle-Calédonie* ?
- 2 – Quelles sont les conditions de transmission d'une question prioritaire de constitutionnalité ?
- 3 – Les engagements internationaux sont-ils des normes de référence du contrôle de constitutionnalité des lois ?
- 4 – Qu'est-ce que la théorie de la « loi-écran » ?

DROIT DE LA RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE

Sujet : Traitez de manière composée en 4 pages maximum :

Actualité du principe de précaution.

THEORIE ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Sujet : La jurisprudence Département des Landes.

DROIT DES FINANCES PUBLIQUES APPROFONDI

Sujet : La rationalisation du vote de la loi de finances.

DROIT PUBLIC COMPARE

Sujet : Le constitutionnalisme. Evolution historique et perspectives comparées.